

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 02 AVRIL, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de ARTANNES SUR THOUET s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. ROUSSEAU Didier, Maire.

Date de convocation du 28 mars 2019

Elus en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, DELOLY Denis, MERCIER Cyrille, GALLI Nathalie, GUIBERT Didier, VIDAL Nelly, STEPHAN Elien.

Absent : CHEVRÉ Michel

Pouvoir : de CHEVRÉ Michel donné à ROUSSEAU Didier

Secrétaire : VIDAL Nelly

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2018 au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

	VOTE DES DÉPENSES 2019	VOTE DES RECETTES 2019
Section de Fonctionnement	403 512,12 €	286 571,00 €
Résultat reporté de la section de fonctionnement		116 941,12 €
Total de la section de fonctionnement	403 512,12 €	403 512,12 €
Section d'investissement	262 474,96 €	195 913,12 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	17 200,00 €	
Résultat reporté de la section d'investissement		83 761,84 €
Total de la section d'investissement	279 674,96 €	279 674,96 €
Total du budget 2019	683 187,08 €	683 187,08 €

2 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Considérant les taux moyens communaux, les taux de l'EPCI, les taux départementaux et la revalorisation forfaitaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux en 2019, ce qui donnera le produit suivant :

	Bases d'imposition Prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	468 100	8,29 %	38 805 €
Taxe foncière bâti	268 100	12,92 %	34 639 €
Taxe foncière non bâti	39 900	35,20 %	14 045 €
			87 489 €

3 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

N°	Subventions : article 6574	Attributions 2019
1	Afriej Distré actions enfance (voté le 29 janvier 2019)	2 821,12 €
2	Afriej Distré actions jeunesse (voté le 29 janvier 2019)	5 804,54 €
3	Société l'Artannaise (M. Rousseau Didier étant dans le bureau de l'association, il n'a pas participé au vote de cette subvention)	200 €
4	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	200 €
5	Société de chasse Coudray Artannes	200 €
6	Club nature faune sauvage Coudray Artannes	200 €
7	Club Aquariophilie Artannes	200 €
8	ACDC Danse Coudray Artannes	200 €
9	ADMR les Tuffeaux Saumur	300 €
10	Caisse de soutien école Coudray	500 €
11	Association AGAEC école Coudray (26 élèves x 40 €)	1 040 €
12	Harmonie de Varrains Chacé	200 €
13	Assoc scolaire Jeanne Delanoue les Ardilliers Saumur	120 €
14	Perce-neige Bagneux	120 €
15	Chambre des métiers Tours	60 €
16	Chambre des métiers Poitiers	60 €
17	France Alzheimer 49	120 €
18	Afsep sclérosés en plaques Blagnac	120 €
19	Ligue contre le cancer 49	120 €
20	Protection civile Maine et Loire	200 €
	TOTAL	12 785,66 €

4 - AUTORISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de la Sous-Préfecture du 5 mars dernier concernant la délibération du 29 janvier 2019 N°2 relative à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

La Sous-Préfecture demande de reprendre une nouvelle délibération afin de respecter l'article L.1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, budget primitif 2018 et autorise les dépenses maximum avant le vote du budget primitif 2019, dépenses votées au niveau du chapitre pour le chapitre 21 « immobilisations corporelles » :

CHAPITRE 21	BP 2018	25%
2113 terrains aménagés	7 000 €	1 750 €
2128 autres agencements aménagement terrains	20 000 €	5 000 €
21311 Hôtel de ville	25 000 €	6 250 €
21318 autres bâtiments publics	51 356 €	12 839 €
2151 réseaux de voirie	10 000 €	2 500 €
2152 installations de voirie	41 000 €	10 250 €
21568 autres matériels outillages d'incendie	7 200 €	1 800 €
2182 matériels de transport	20 000 €	5 000 €
2184 mobiliers	5 000 €	1 250 €
2188 autres immobilisations corporelles	5 000 €	1 250 €
TOTAL GENERAL	191 556 €	47 889 €

5 - RENFORCEMENT ET SECURISATION DES RESEAUX

Le syndicat d'électricité (SIEML) a fait part de son intention de réaliser des travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux du P1 Rocheville. Le montant du fonds de concours à verser par la Commune est estimé à 13 155 € pour l'effacement des réseaux d'éclairage public. Pour le génie civil Télécommunications, la dépense estimative est de 17 144 €.

L'ensemble représente une dépense de 30 699 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et inscrit cette dépense au budget primitif 2019 en section d'investissement.

6 - DEVIS MAÎTRISE D'ŒUVRE

Les travaux de ravalement des façades de la Mairie doivent faire l'objet d'un marché d'appel d'offres.

Afin de constituer le dossier d'appel d'offres, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre.

Un devis a été demandé à un maître d'œuvre M. PINEAU qui propose un devis de 3 984 € TTC pour la constitution des dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un autre maître d'œuvre pour un devis afin de pouvoir se décider.